

DEC181246DR01

Décision portant nomination de **M. Dominique PADOVANI** aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques et nommant Mme Marie-Agnès SARI en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 29 mars 2017 ;

Considérant que **M. Dominique PADOVANI** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du 15 au 17 novembre, puis du 13 au 15 décembre 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Dominique PADOVANI**, CRCN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, à compter du 16 décembre 2017.

M. Dominique PADOVANI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Dominique PADOVANI** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

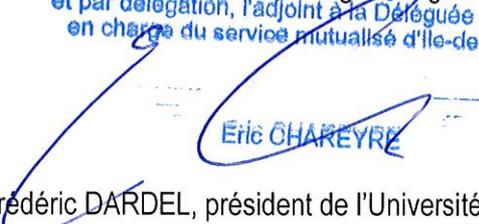
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif le 28 décembre 2017



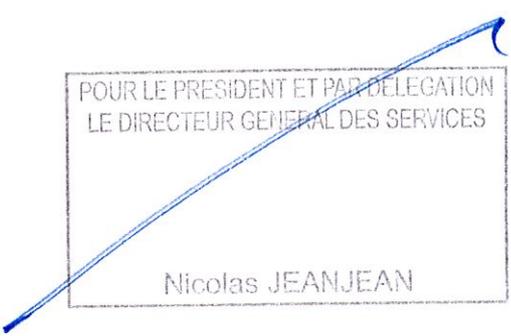
La directrice de l'UMR8601
Marie-Agnès SARI

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Paris-Villejuif
et par délégation, l'adjoint à la Déléguée régionale
en charge du service mutualisé d'Ile-de-France



Eric CHAREYRE

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris-Descartes



POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Nicolas JEANJEAN